Aniche. — Mercredi, 3 juillet courant, trois vauriens de la pire espèce, Charles Dévenot, Joseph Urbain, dit Gros Colas, et Edmond Delmer, tous trois célibataires, âgés de 18 à 20 ans, verriers à Aniche ont été surpris mutilant les arbres fruitiers du sieur *François Courant*, propriétaire verrier audit Aniche, et lui volant les fruits mûrs qui se trouvaient dans son jardin.

Plainte a été déposée à la gendarmerie.

Denain. — *Suicide.* — Mardi, un batelier dont le bateau est en stationnement à Denain, Léon Pinoy, âgé de 36 ans, s'est tiré un coup de revolver dans l'oreille droite.

Le médecin n'a pu opérer l'extraction de la balle et désespère de sauver Pinoy.

Ce malheureux a voulu se suicider pour mettre fin aux souffrances que lui causait une longue maladie.

Disparition. — *Un sieur Henri Cardon, âgé de* 45 ans environ, aiguilleur à la compagnie d'Anzin, a disparu de son domicile, rue Déandrouin, samedi dernier ; depuis ce jour, on n'a aucune *nouvelle de lui.*

Bas-Lieu. — M. Pépin, maire boulangiste de Bas-Lieu, près Avesnes, a été le principal *héros d'un scandale sans précédent dans cette* commune.

Ce M. Pépin, naguère candidat conservateur malheureux au conseil général, contre notre honorable ami *M. Ernest Legrand, va probablement* avoir maille à partir avec la justice, car il est impossible que des faits aussi révoltants que ceux qu'il a commis ne soient pas sévèrement *réprimés.*

Dimanche 30 juin, vers neuf heures du soir, MM. Walrand, boucher, à Avesnes, et Blanchard, propriétaire, cultivateur, également d'Avesnes, gendres de M. Pépin, *se promenaient* sur la place du Bas-Lieu, où se tenaient les divertissements et la danse, car c'était la ducasse lorsque sans provocation de leur part, M. le maire boulangiste Pépin, *son fils Camille et son* gendre Lixon, se ruèrent sur eux, les criblèrent de coups de pied et de poing et ce, avec une telle cruauté qu'en quelques instants les victimes furent inondées de sang *et eurent leurs* vêtements en lambeaux.

Mme Blanchard, fille du boulangiste Pépin et femme de l'une des victimes, essaya de s'interposer, mais hélas, son intervention n'eut d'autre effet que de lui faire recevoir des coups en telle quantité qu'elle a dû prendre le lit et qu'elle est encore souffrante.

Décidément le parti boulangiste est bien choisi et il aurait été facheux s'il n'avait pas compté dans ses membres influents un si joli monsieur.

LE
Sous-Préfet d'Hazebrouck à Cassel

On nous écrit de Cassel :

M. Lhotte, sous-préfet d'Hazebrouck, a fait avant-hier une visite officielle à la ville de Cassel :

Il a été reçu à l'entrée de la Mairie par le Maire, M. Desmyttère, qui l'a introduit dans la salle des fêtes où l'attendait une nombreuse réunion comprenant le Conseil municipal, les commissions administratives et les fonctionnaires de tout ordre.

M. le maire a souhaité la bienvenue à M. le sous-préfet, qui lui a répondu par une allocution très goûtée. Ensuite ont eu lieu les présentations.

Devant l'hôtel-de ville, la Musique de Cassel exécutait avec talent des morceaux d'harmonie.

Après la réception, M. le Sous-Préfet, accompagné du Maire, a visité d'une manière détaillée les principaux établissements municipaux, le Collège communal, les écoles de filles et de garçons, l'hospice des vieillards et l'orphelinat des filles.

Puis, il s'est rendu à l'invitation d'un groupe de républicains de Cassel qui avaient organisé, en son honneur, un banquet à l'*Hôtel du Sauvage*, dans le salon de Belle-Vue, pavoisé et orné avec beaucoup de goût pour la circonstance.

Le banquet *parfaitement servi* par M. E. Loorius, a été des plus animés. Des toasts ont été adressés à M. le Sous-Préfet, par M. Debierre, principal du Collège, et par M. Ribeire, substitut du procureur de la République à Mascara.

M. Lhotte, après un discours fort applaudi, a porté la santé du Président de la République et celle des républicains cassellois. Sa visite aura été pour ceux ci un encouragement précieux.

Dunkerque. — *Tentative de suicide.* — Depuis quelque temps, atteint d'aliénation mentale, le sieur Spilliaert, charpentier, âgé de 39 ans, a tenté de se suicider.

Trompant la surveillance dont ses parents l'entouraient, il réussit à se procurer un couteau et s'en porta deux coups dans le ventre, puis il se mit à entailler son poignet gauche.

Un des parents arriva heureusement en ce moment et réussit à lui arracher l'arme des mains.

Un médecin appelé aussitôt, lui prodigua ses soins.

De crainte de nouveaux malheurs, il fallut le conduire à la maison d'aliénés d'Armentières, malgré la gravité de son état qui donne de grandes inquiétudes.

Abus de confiance. — Le nommé Boddart, ex-agent de la Compagnie la « Prévoyance agricole », demeurant à Saint-Omer, est activement recherché par la gendarmerie.

Se présentant chez plusieurs assurés de la « Prévoyance », *il se donnait comme agent de* la compagnie et a touché de ce chef quantité de primes annuelles.

Le nommé Charles Rosse, âgé de 36 ans, ouvrier pâtissier, né à Meulebecque (Belgique) de passage à Dunkerque, 12, rue du Pied de Vache, a été mis en état d'arrestation pour mendicité et infraction à un arrêté d'expulsion.

— Un quatrième dévaliseur de caves a été mis en état d'arrestation, c'est un nommé Cavelier, journalier.

On se rappelle les faits : chaque nuit un marchand de vins ou de comestibles trouvait sa cave fracturée et dévalisée, trois individus avaient été arrêtés et sur leur dénonciation une quatrième arrestation a été opérée.

Collision dans le chenal. — Le vapeur anglais Midas, capitaine Vinued, en opérant sa sortie cette-après-midi à 2 heures 1/2, est venu en collision à la hauteur du Quai au pétrole avec la bélandre « Colonel Denfert » amarrée sur le trois-mâts anglais Volf.

Abordée par l'avant, toute cette partie fut *écrasée et par l'impulsion donnée par la violence du choc,* le « colonel Denfert », tombant sur une autre bélandre le « Duquenois», aussi amarré, sur le Volf, lui démolit 7 membrures.

Le « Colonel Denfert », qui coulait bas, dut être remorqué dans le canal de la cunette, où l'on s'occupe activement du déchargement de sa cargaison de fûts de pétrole, pris en transbordement du 3-mâts Volf.

Le vapeur « Midas » a continué sa route sans avaries importantes.

— A quatre heures a eu lieu au Kursaal, avec le concours de la musique du 110e et de l'orchestre symphonique, la distribution des récompenses aux lauréats du concours littéraire organisé par la société la « Dunkerquoise. »

Rosendael. — Un voleur inconnu a pénétré dans le chalet de M. R. capitaine d'artillerie et y a enlevé plusieurs bouteilles de vin, du chocolat, *des jouets et vêtements d'enfants.*

Le vol a dû être commis avec l'aide d'une faussse clef.

Procès-verbal a été dressé à la charge des *nommés V. et M pour avoir ramassé des balles* sur le stand du 110e.

PAS-DE-CALAIS

M. VEL-DURAND
Dans le canton de Lillers

M. Vel-Durand, accompagné de M. Mercier, *sous-préfet de Béthune,* et de M. Fanien, conseiller général, vient de faire une tournée préfectorale dans les communes flamandes du canton de Lillers.

Il a *successivement visité* Robecq, St-Floris, Calonne-sur-la-Lys, Mont Bernanchon, et Gonnehem.

Partout l'accueil le plus enthousiaste a été *fait au premier magistrat du département ; partout il a été reçu aux cris mille fois répétés de :* Vive la République !

Voilà qui est d'un excellent augure pour les *prochaines élections cantonales et législatives.*

Actes officiels

Contributions indirectes. — M. Constant, commis à Lyon, est appelé en même qualité à St-Pol-sur-Ternoise, en remplacement de M. Véniel, commis principal à Steenwerde.

CALAIS

Vol. — La police a mis en état d'arrestation le nommé Oscar Carton dit Martin, âgé de 17 ans, remonteur, demeurant route de Dunkerque *pour vol de fusées en cuivre sur le champ de tir au préjudice de la commission d'expérience.* Cet individu sera conduit ce matin à Boulogne à la disposition du procureur de la République.

Procès verbaux. — Hier matin, M. Vasseur, commissaire central a procédé à la vérification du poids du beurre sur le marché de la place Crèvecœur, et procès verbal a été dressé contre les nommés D.. Christine, femme H .., fermière à Landrethun, D .. Marie, femme D .., fermière, demeurant à Louches les-Ardres, pour insuffisance de poids sur leurs pièces de beurre.

Objets perdus. — La personne qui aurait trouvé en ville une montre en argent sur laquelle sont gravés un cheval et un chien est priée de la déposer au bureau central de police.

Accident. — Un jeune homme, âgé de 13 ans, demeurant à Calais, s'est coupé la partie supérieure du gros orteil du pied gauche assez gravement en se baignant dans la rivière des nouveaux travaux. Il a reçu les soins de M. Denis, pharmacien, boulevard Jacquard.

Béthune. — *Société hippique de Béthune.* — Courses du 7 juillet 1889. Handicap.

Mile de Mahérue, avance : 250 m., distance, 4050 m.

Roméo	»	250	»	4050
Pas de chance	»	200	»	4100
Vistule	»	200	»	4100
Sally glen	»	150	»	4150
Katlen	»	140	»	4150
Olga	»	100	»	4200
Clovis II	»	100	»	4200
Paysanne	»	75	»	4225
John	»	75	»	4225
Farceur	»	25	»	4275
Kalouga	»	0	»	4300

Ont déclaré forfait avant la publication du handicap : Mazepppa, Fred Thomas.

Noyelles sous-Lens. — *Incendie.* — Une maison de Noyelles habitée par un vieillard de 80 ans, J.-B. Drude, a été, mardi vers midi, la proie d'un violent incendie.

Dès le début du sinistre, *le vieillard fut sauvé* par les voisins. Des travaux de sauvetage organisés par la gendarmerie furent activement poussés par les habitants.

Les flammes ont entièrement consumé le corps de logis, les étables et la grange. Ces pertes non couvertes par une assurance s'élèvent à environ 2.500 francs.

La maison voisine habitée par la veuve Culin a été aussi sérieusement endommagée. Perte 500 francs.

Le feu, paraît-il, a pris dans la grange au milieu d'un tas de foin en fermentation.

Signalons particulièrement la conduite courageuse du sieur Charles Lemaître qui s'est fort bien comporté pendant l'incendie.

Aix-Noulette. — Le sieur Romain Duriez, tailleur d'habits à Aix-Noulette, est accusé d'attentat à la pudeur sur une petite fille de 9 ans, sa voisine. L'enquête a établi contre lui des présomptions très graves.

Aire. — *Une femme Barnéthun et sa fille* âgée de 6 ans et demi, se trouvaient dans leur pâture, quand un chien inconnu au pays s'approcha d'elles et les mordit ; un sieur Delboye *réussit à tuer l'animal qui sera soumis à l'examen d'un vétérinaire, afin de savoir s'il était* atteint d'hydrophobie.

— Un aubergiste, le sieur Léon Hoche, est tombé pendant la nuit de lundi dernier, de la fenêtre de sa chambre à coucher au premier étage, il s'est brisé deux côtes et fait plusieurs blessures graves à la tête.

M. Hoche est somnambule, c'est probablement dans un de ces moments que cet accident lui sera arrivé.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Administration des Hospices contre le Syndicat des Bouchers

Le tribunal ne rendra pas de jugement dans l'affaire de la commission des hospices contre le syndicat des marchands bouchers.

Il est en effet résulté de la plaidoirie de Me Boyer Chammard, que ses clients, dans leur pétition au conseil municipal, avaient simplement voulu dire que, par suite de l'état défectueux des échaudoirs, la viande avait gelé l'hiver dernier et que, la commission avait été obligée, comme tout le monde, d'acheter de la viande gelée.

Ainsi entendue, la phrase par laquelle la commission des hospices s'était trouvée atteinte, n'a rien de désobligeant pour elle.

M. Marchand et ses amis ont confirmé les paroles de leur avocat.

M. Warin s'est désisté de sa demande.

Me Guichard et son confrère ont demandé au tribunal de considérer la cause comme non avenue.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 4 Juillet 1889

Un voleur volé à Lannoy

Amand Pouille, âgé de 25 ans, mécanicien chez M. Boutmy, demeurant à Lannoy a été *sévèrement puni pour une tentative de vol.*

Depuis quelque temps, une habitante de Lannoy, Mme Serra s'apercevait que de nombreuses sommes d'argent étaient soustraites d'un coffret par une main inconnue. *Elle eut recours à un stratagème très habile qui devait confondre le voleur.* Mardi dernier elle plaça dans le coffret un revolver à percussion centrale qui, par un *mécanisme spécial devait faire feu à la moindre* effraction. C'est ce qui est arrivé. Profitant de l'absence de Mme Serra, Pouille entra chez elle et se mit en demeure de fouiller le coffret, mais *aussitôt une détonation retentit et Pouille reçut* toute la décharge dans le poignet.

Aux cris poussés par le blessé quelques personnes accoururent et le remirent entre les *mains de la gendarmerie. Il est probable que* l'amputation du poignet sera jugée nécessaire.

Pouille est condamné à 6 mois de prison.

RIXE A LYS-LEZ-LANNOY

Le 5 mai dernier, M. Bulteau demeurant à Lys-lez-Lannoy, s'en revenait à cheval, lorsque trois individus *Henri Desseaux*, 29 ans, tisserand, J.-B. Desseaux son frère et Henri Strinck, s'amusèrent *à frapper* le cheval de M. Bulteau. Ce dernier descendit et voulut les faire cesser, *mais aussitôt il fut renversé, piétiné et roué de* coups par les trois mauvais sujets qui se sauvèrent en le laissant pour mort sur la route.

Relevé aussitôt par M. Rossel, qui était *accouru au bruit de la lutte, il fut transporté* chez lui et reçut les soins du docteur Parmentier. Ce dernier constata de nombreuses contusions à la tête et sur le corps.

Ils sont condamnés : Henri et J.-B Desseaux à 15 jours de prison. Henri Strinck, à 1 mois, et en outre chacun à 16 francs d'amende.

VOL A WATTRELOS

Augustin Nissen, 39 ans, fileur, demeurant à Wattrelos, est prévenu de vol et port d'armes prohibées.

— Mme Leclercq. — Le 20 mai dernier, il est entré chez moi vers minuit, et m'a volé un panier et une somme de deux francs déposée dans une armoire. *Je lui ai demandé de me rendre ce* qu'il m'avait volé, mais il n'a pas voulu.

— Le prévenu. — Tout cela est faux, monsieurs le président, je vais vous le dire : En un mot, je suis l'amant de Mme Leclercq.

— Oh ! jamais !

— Il y a un signal convenu entre nous : quand son mari est absent, les volets sont ouverts, s'il *est là, les volets sont fermés.* Le dimanche, nous nous servons des rideaux. Tout ce qu'elle dit ici, monsieur le président, est faux.

Un autre témoin, le sieur Dessauvage, a vu *un pistolet entre les mains de Nissen.*

Malgré ses dénégations énergiques, Nissen est condamné à un mois de prison.

6 mois de prison à Jules Crouzet, marchand d'étoffes pour banqueroute simple.

4 mois à Louis Planque pour abus de confiance.

Me COURANT.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE DOUAI

Le tribunal correctionnel a condamné la femme Véry, d'Hénin-Liétard, à quatre mois de prison, pour ivresse, mendicité, filouterie d'auberge et vols multiples.

FAITS DIVERS

Un trésorier-payeur général volé

On nous écrit de Constantine :

« Le trésorier-payeur de Constantine vient d'être volé de 121,000 francs par le garçon de caisse. Ce dernier a été arrêté, mais il se contente de répondre :

» — L'argent est en lieu sûr, ne vous inquiétez pas. Je l'aurai quand j'aurai fini ma prison.

» Cet original garçon a été mis au *secret et on* fait des recherches.

» Au dernier moment, nous apprenons qu'on vient de trouver 75,000 francs dans un puits du Mansboura, près Constantine. »

AUX SOURDS

Une personne guérie de 23 années de surdité et de bruits d'oreilles par un remède simple en enverra gratis la description à quiconque en fera la demande à Nicholson, 4, rue Drouot, Paris.

Petite Correspondance

V. L. — Un règlement d'administration publique doit intervenir pour déterminer les conditions d'exécution de la nouvelle loi. Jusque-là rien à faire.

A. M. à Roubaix. — D'après la nouvelle loi, ces dispenses ne seront plus que facultatives. Tout porte à croire que si votre fils ne change pas de conduite, il devra partir quoi que vous fassiez.

F. G. à Avesnes. — Les inspecteurs des enfants assistés sont nommés par le ministre de l'Intérieur. Il n'y a pas d'examens à passer.

QUELQUES ABONNÉS. — D'après nos renseignements, les envois à l'Exposition ne s'appliqueront *qu'à des Français.*

LE FACTEUR.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Naissances du 4 juillet

Honorine Crawat, rue Bayart. — Jules Wyseur, rue d'Alma. — Berthe Craye, rue Daubenton. — Frédéric Sheltle, rue du Général Chanzy. — Jules Loridan, rue Paul Bert. — Léon Faucon, rue de Croix — Henri Hennard, rue de l'Epeule. — Jules Decottignies, rue Charlemagne. — Adèle Desplanques, rue Galilée. — Valentine Desbonnet, rue Hommelet. — Hélène Verlinde, rue Meyerbeer. — Célina Florin, rue des Fleurs.

Décès

Marie Vauraembouck, 11 mois, rue de la Vigne. — Paul Lampe, 12 jours, rue de la Limite. — Aline Postié, 5 ans, rue de Lannoy

Mariages

Entre : Benjamin Roman, 24 ans, coiffeur et Marie Senden, 27 ans, servante.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

Naissances du 3 juillet

Marguerite Delcambre, à la Marlière. — Laure Pial, rue de l'Union,

Décès

Antoine Cappaert, 9 mois, au Blanc Seau. — Emile Leignel, 45 ans, rue de la Cloche.

L'EMBARRAS DU CHOIX

« Ils sont trop ! » disait en jetant son fusil un grenadier de la vieille garde montrant l'armée de Blücher qui arrivait dans la plaine de Waterloo. — « *Lequel prendre ?* » *disent chaque jour* les personnes ayant à faire le choix d'un dépuratif parmi les deux ou trois cents annonces et préconisés à grand renfort d'annonces et de réclames. *Les personnes qui ont employé inutilement* toute la série des médicaments dits dépuratifs, n'ont qu'à essayer le Rob Lechaux (aux jus d'herbes) Aucune maladie résultant d'une altération quelconque du sang ne résiste à son emploi : maladies de la peau en général, dépôts d'humeur, abcès, anthrax, maux d'yeux, d'oreilles, de nez, dartres, boutons, démangeaisons, etc., etc.

M. Lechaux, pharmacien-chimiste à Bordeaux, ne garantit que les flacons portant sa signature authentique et accompagnés de la brochure (44e édition), *sur la régénération du sang* qu'il envoie gracieusement.

Il expédie d'ailleurs franco, 3 flacons pour 12 francs ou 6 flacons contre 21 fr., mandat.

Dépôt à Lille : Pharmacie du docteur Gzil, rue Esquermoise, 60 ; Fanyau ; Donte et Cie ; Coasne ; Pharmacie Centrale Gobert et Cie. — Deroubaix, rue Puébla. — A Tourcoing : MM. Bruneau, Vanneufville. — A Valenciennes : M. Sabin-Boulet. — A Fresnes : M. Berriez, pharmacien. — A Maubeuge : M. Huart, pharmacien. — A Boulogne-sur-Mer : Dutertre, pharmacien. — A Hondschotte : De Bil, 19, rue de la Cour. — A La Bassée : M. Caillez, pharmacien. — Toutes pharmacies.

Le SANG, c'est la VIE !
Régénération du Sang par
Le ROB LECHAUX
et les Dragées de Rob Lechaux
DÉPURATIF VÉGÉTAL
aux Sucs Concentrés et Iodurés de Cresson et Salsepareille Rouge
[illegible]
ENVOI GRATIS
Dépôt Général : MARIO LECHAUX
Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 164, BORDEAUX
ET TOUTES LES BONNES PHARMACIES
[illegible]

ASTHME
GUÉRISON CERTAINE par la
Poudre Escouflaire
Prix de la Boîte : 3 fr. (Envoi franco).
Des échantillons Nos 1 et 2 sont adressés *gratis et franco*, accompagnés d'un Prospectus contenant les Certificats Médicaux les plus élogieux.
DÉPOT général pour la FRANCE :
Pharmacie L. BRUNEAU,
LILLE, 71, rue Nationale, LILLE
Se trouve dans les bonnes Pharmacies.
Dépôt à Tourcoing, Ph. Bruneau, Gd'Place

CROUP DIPHTÉRIE ANGINES
GUÉRISON IMMÉDIATE ET CERTAINE PAR LA
Solution Papaïne Trouette-Perret
1/2 Flacon : 10' [illegible] Dépôt central : 264, Bd Voltaire PARIS

Bourses Commerciales et Agricoles

Dépêches commerciales

Marchés de Lille

du 4 juillet

	C. du jour	C. précédent
Huile de Colza (l'h.)	58 ..	..
Lin étranger (kil.)	52 50	..

Huile épurée pour quinquet 64 fr. l'hect.

Sucres. — Cote officielle. Blanc, base n° 1 134 50 à .... — Cote officielle. — 88 degrés ..... — Acquittés, 110.. à 110 25.

Alcools. — Cote officielle. 3/6 mélasse dispon. 39 ..

Marché de Paris

du 4 Juillet.

HUILE DE COLZA		Septembre	57 87
Courant	60 25	4 octobre	44 50
Août	60 50	Raffinés	129 50
4 derniers	62 25	FARINES (12 m.)	
4 premiers	— —	Courant	53 10
HUILE DE LIN		Août	53 45
Courant	51 75	4 derniers	53 30
Août	52 25	4 de novembre	53 25
4 derniers	54 25	Marque Corbeil	56 —
4 premiers	— —	BLÉS	
SPIRITUEUX		Courant	22 50
Courant	41 25	Août	22 55
Août	41 50	4 derniers	22 80
4 derniers	42 75	4 de novembre	23 —
4 premiers	43 —	SEIGLES	
SUCRES BRUTS		Courant	14 —
88 deg. disp.	58 —	Août	13 75
SUCRES BLANCS		4 derniers	14 —
Courant	64 87	4 de novembre	14 —
Août	64 37	Temps : beau.	

COURS DE CLOTURE

SPIRITUEUX		SUCRES BLANCS n° 3	
Courant	41 25	Courant	64 60
Août	41 75	Août	64 10
4 premiers	42 75	Septembre	57 75
4 derniers	43 —	4 d'octobre	44 30
SUCRES BRUTS		Raffinés	129 50
88 degr. disp. à	58 —	Suifs 100 kil.	— —

Marchés du Havre

Havre, 4 juillet.

Laines (à terme). — Marché calme.
Ventes 50 balles.
Cotons (à terme). — Fermes aux cotes.
Ventes : 100 balles.

Courant	70 7/8	Janvier 1890	65 5/8
Août	70 7/7	Février	65 5/8
Septembre	70 7/8	Mars	65 5/8
Octobre	69 7/8	Avril	65 1/4
Novembre	66 3/4	Mai	66 ./.
Décembre	65 7/8	Juin	.. ./.

Cafés — (à terme). — Soutenus. Ventes, 3.000 sacs.

Courant	80 50	Janvier	[illegible]
Août	81 00	Février	[illegible]
Septembre	81 [illegible]	Mars	[illegible]
Octobre	82 [illegible]	Avril	[illegible]
Novembre	80 [illegible]	Mai	[illegible]
Décembre	81 75	Juin	[illegible]

Marché de Liverpool

Liverpool, 4 juillet.

Cotons. — Marché calme et soutenu. Bonne demande.
Ventes, 12,000 balles.
Futurs. — Ferme.

Commerce d'Anvers. — 4 Juillet

Cote officielle de 2 heures 1/2
Santos, mars à juin 84..[illegible].
Ventes : 15,750 sacs.

Pétroles. — Marché calme, peu d'affaires, prix sans changement appréciable.

	Payé	Vendu
Disponib. blanc. 17 3/8 à	.. ./.	17 3/4 à ..
Courant	.. ./.	17 5/8
Août	.. ./.	18 ./.
4 derniers mois	.. ./.	18 ./.
Française	.. ./.	.. ./.

Cotons. — Amérique, juin, juillet 69 [illegible] août 69 .|., sept., 68 1/2 ; [illegible] 68 1/.. nov., [illegible] avril, mai.

Sucres. — Marché soutenu.

Exportation	N 65 ./.	A ..	
Transf. (nouv. cond)	A 67 ./.		
Consommation	N 93 1/8	.. ./.	
Août	A 65 ./.	.. ./.	
3 *mois* d'Octobre	A 39 ./.	39 1/4 V	
3 mois de Janvier	A 38 3/4	39 ./. V	

Bourse de Lille

Du 4 Juillet 1889

Les derniers cours de toutes les valeurs cotées à la Bourse de Lille sont publiés tous les lundis.

EMPRUNTS (Villes et Départements).

Lille 1884, 401. — Lille 1887, 380.

CAISSES ET VALEURS DIVERSES

Crédit du Nord (act. de 500 fr., 125 payés), 423.

OBLIGATIONS

Mines Béthune (1877, remb. à 500), 4 p. 397.

ACTIONS

Bully-Grenay (le sixième) p. (18000 parts), 1490. — Campagnac (ex-coup. n° 12) p. (6600) 215. — Crespin, p. (8000 act.), 110. — Meurchin (ex-coupon n° 14, s/ (4030 act.), 2995.

COUPONS DÉTACHÉS

1er juillet. — Act. Aniche, le deuxième, 34 fr. — Blanche Saint-Vaast, 120 fr. — Lens, 175 fr. — Courrières, 400 fr. — Douchy, 30 fr.

Obl. Marles, 9,77. — Banque Régionale du Nord, 3,33. — Union générale du Nord, 3,00.

Bourse de Bruxelles

du 4 juillet

Emp. 3 1/2 é. I.	101 85 A	Bruxel. 1886	[illegible]
— sér. II.	101 90 A	Non libéré 1886	.. ..
— sér. III.	101 85 p	Ostende à pr.	30 .. A
— 3.	93 48 A	— 1887 4.	107 50 A
— 2 1/2.	80 50 .	— 1885 3.	85 25 .
Annuités 4 1/2.	113 50 .	Tournai [illegible]	[illegible]
— 4.	106 .. .	— 1886 3 1/2.	99 .. P
— 3.	91 75	Gand.... 1868.	104 75 P
Cr. comm. 4 1/2.	110 .. P	— 1880.	98 50 .
— 4.	106 60 .	— 1883.	96 .. A
— 3.	90 70	Liége. ... 1853.	93 .. .
— 3 p. 1861.	113 75 A	— [illegible]	[illegible] A
— 3 p. 1868	100 25 A	— [illegible]	95 37 P
Anvers 1887 lib.	93 .. A	— 1874.	96 .. A
Non libéré 1887	.. .. .	— 1879.	98 25 A

Bulletin Financier

Paris, le 4 juillet.

Les premiers cours inscrits n'ont pas été maintenus, cela tient certainement à la position de place encore trop engagée à la hausse tout au moins par des spéculateurs dont le crédit est discuté.

On a fait aussi courir des bruits de modifications dans le ministère, mais ces racontars n'ont pas trouvé d'échos.

Le 3 0/0 a ouvert à 84.32, et clôture à 84.35, c'est un recul de 17 c., sur hier.

Le 4 1/2 est à 104.70 sans changement.

L'amortissable a baissé de 10 c. à 86.50.

Très peu d'affaires sur nos établissements de Crédit, les cours se tiennent.

Le Crédit Foncier clôture à [illegible] fr.

Le Crédit Lyonnais est à [illegible] fr.

La Banque de Paris s'inscrit à [illegible] fr.

La Société Générale vaut [illegible].

La Banque d'Escompte cote [illegible].

Le Crédit Mobilier à 430 fr.

Le Suez a reculé de [illegible] à [illegible].

Le Panama est immobile à [illegible].

L'Italien a baissé de 5 c. à [illegible].

Les autres Rentes et valeurs étrangères sont sans affaires.

Au comptant les obligations du chemin de fer Economiques sont à 377.50.

Les obligations des Chemins de fer Porto Rico cotent 282 fr.

On demande à 409 les obligations [illegible] des Chemins de fer de la Province de Santa-Fé.

Les obligations du Foncier de Santa-Fé sont recherchées à 470 fr. ; celles série A et à [illegible] les séries B.

Imp. du Journal *L'Avenir de Roubaix-Tourcoing.*

Le Gérant, E DUGARDIN.

MARQUISE

Le paysage se devinait seulement de l'intérieur de l'appartement, morcelé qu'il était par la courbe des rideaux et la boiserie des fenêtres ; au dehors, il se développait silencieux et terne dans une étroitesse tranquille. Les coteaux, coiffés de brouillards flottants au sommet, étaient baignés à la base par des flaques d'eau qui miroitaient dans les prés. Les vignes étaient dépaiscelées, et les pauvres petits pêchers en plein vent y faisaient siffler *leurs brindilles comme des cravaches*, pendant que leurs troncs se tordaient désespérément.

Au loin, la route grise et boueuse, les terres brunes lavées par la pluie et coupées en mottes brillantes par le tranchant de la charrue, de maigres sapins tachant seuls en vert la teinte uniformément sombre des choses, pendant que dans l'horizon indécis s'éloignaient interminables, lents et fumeux, les trains de Paris-Lyon-Méditerranée.

Au jardin, les légumes d'hiver avaient disparu sous l'entassement des feuilles mortes, les mésanges frileuses pépiaient, et au dessus de la maison, dans les nuages rapides, poussés de travers par le vent qui les emportait à la dérive, les corbeaux continuaient, en croassant, leurs lointains et mystérieux voyages.

C'étaient là et la vue et la retraite d'Odette. Du côté de la *combe*, l'aspect était plus triste et elle avait préféré passer *sur le devant du château.* Il semblait à la recluse qu'elle participait un peu plus au mouvement extérieur.

Quand le docteur Noireaut et madame Ligeret rentrèrent à Vouville, les domestiques mangeaient à la cuisine. Ils ne pénétraient jamais, du reste, sans être appelés, dans l'appartement particulier de la malade, appartement qu'un long corridor séparait du reste de la maison. Prévenue qu'on avait besoin d'elle pour Odette, Louise Monin, quittant son ménage, s'était immédiatement rendue au château. Tout était prêt pour une tentative désespérée.

Noireaut, assis au salon, essayait de prendre la physionomie la plus naturelle, la moins inquiète, et dissimulait soigneusement tout ce qui chez lui aurait pu rappeler l'homme venu pour un traitement quelconque. Il attendit longtemps.

On l'appela enfin dans la chambre d'Odette.

Il avait fallu que la pauvre mère soutint une véritable lutte et eût le courage déchirant de parler de mort, en laissant entrevoir à sa fille une partie de la vérité de son état. Et encore l'infortunée semblait-elle dire que cela lui était indifférent, *qu'elle aimait autant mourir.* Elle se rejetait en arrière avec d'étranges démonstrations d'effroi, comme s'il se fût agi de lui *faire subir un interrogatoire et de la* trouver criminelle.

Moitié cédant aux supplications de sa mère et aux larmes de Louise, moitié entraînée par elles de vive force et lassée, Odette avait enfin consenti à se montrer.

— Madame votre mère, dit en s'inclinant le docteur Noireaut, que j'ai par hasard eu l'honneur de rencontrer au village, m'a parlé avec inquiétude de malaises, d'éruptions, dont vous seriez affligée depuis quelque temps, et, cédant à sa prière, je *me suis permis de me présenter.*

« Soignée immédiatement, cette maladie de peau n'aura aucune importance, vos nerfs se calmeront, et vous ne seriez vraiment pas raisonnable de me repousser. Je comprends qu'une jeune et jolie femme n'aime point à laisser constater ces altérations passagères de sa beauté, mais il faut songer à l'avenir. Si amère qu'elle soit, une pilule est bientôt avalée.

Insensible, muette, promenant son regard éteint de l'un à l'autre, Odette se laissa faire comme un enfant, abandonnant, sans volonté et sans force, membres *et vêtements aux mains des deux femmes.* Tout en prodiguant les paroles d'encouragement, en s'efforçant de plaisanter et de rire, en cherchant surtout à lui faire croire qu'il se trompait complètement sur l'origine de la maladie, le médecin l'examinait, soucieux, maudissant au fond du cœur le misérable époux, mais ne trouvant rien dans les lésions constatées qui se rapprochât d'aucun des effets produits par les poisons connus.

Avez-vous vu le Christ du Corrège debout dans le clair-obscur du prétoire après les fatigues d'une nuit d'opprobres *et le supplice de sa flagellation ? Les soldats* lui arrachent le manteau écarlate qu'ils lui ont jeté sur les épaules et dont chacun des plis s'est collé sur une ecchymose sanglante. La laine adhère aux plaies vives par une croûte desséchée, et sous l'effort violent des légionnaires, la peau se marbre de taches roses où filtrent quelques gouttelettes pourpres. Le regard, dans lequel roulent des larmes de prières et de pardon, est tourné vers le ciel ; douloureusement résigné et patient, *le Roi des Juifs* accepte souffrances et outrages.

Celle qui, deux années auparavant, était la joyeuse et belle Odette Ligeret, eût pu poser pour l'image du Christ.

Après qu'avec *mille précautions on l'eut* dévêtue jusqu'aux reins, le dos et la poitrine parurent déchirés par des plaies *dont le sang rougissait la chemise* malgré la poudre de riz dont elle les séchait sans cesse. Des plaques rugueuses, cornées, grises, fendillées, alternaient avec les plaies vives. Ses lourds et longs cheveux étaient devenus ternes, secs, et tombaient par plaques.

Il fallut l'un après l'autre lui panser chacun de ces ulcères, *en boucher les cavités,* en rapprocher les lèvres, moucheter le corps de lambeaux de sparadrap.

On lui couvit le buste, et l'étendant sur son lit, on recommença pour le ventre, les cuisses et les reins, ce que l'on venait de faire pour la poitrine et pour le dos. Livide, suppurant, hideux, le mal avait signé là son nom en caractères indélébiles et cruels.

C'étaient des filaments de chair rongés *en festons,* des organes entamés déjà et qui allaient disparaître, des excroissances bourgeonnées, violettes, énormes, ressemblant à ces loupes crevassées, gommeuses qui déparent le tronc lisse des arbres. Les chairs meurtries et maculées hurlaient comme une tête de supplicié le nom du bourreau et demandaient vengeance.

Le médecin lui-même était ému à ce *spectacle ; il souffrait en présence de ce* martyre enduré et caché pendant plusieurs mois. Il avait vu, dans sa carrière et surtout dans sa clinique, à Paris, des femmes torturées sous mille formes, mais celles-là, du moins, c'étaient des étrangères, ce n'était point la chair et le sang de la femme qu'il aimait.

Les lèvres blanches, les yeux fixes, madame Ligeret et Louise obéissaient machinalement et lavaient les plaies en tremblant, soutenues par la présence et le sang-froid de l'homme.

Francis Noireaut assura Odette de sa *prompte guérison et la gronda doucement* de ne pas s'être plainte et fait panser plus tôt. Il demeurait convaincu que la maladie l'emporterait dans un corps aussi affaibli, et il pleurait sur l'impuissance de l'art à guérir de pareilles misères. Empoisonneur et assassin, le marquis avait été l'un et l'autre, et aucun persécuteur antique, aucun tortionnaire du moyen-âge n'avait inventé dans sa haine de persécuteur ou sa folie de sectaire, de tourment comparable à celui qu'avait infligé de gaieté de cœur le plus poli, le plus empressé, le plus mondain des maris à un ange de pureté, *d'obéissance, de dévouement, de* beauté et d'amour.

Ah ! on voulait de la comédie et du drame. *La famille Ligeret,* une prise entre mille au hasard de la vie, en offrait un mélange à souhait. Depuis le chant des fiançailles jusqu'aux cris de l'agonie, pitres et traîtres avaient leur débit et leurs gestes sur ce théâtre privé ; comme chute *de rideau, il restait encore* à entendre le rire convulsif, inextinguible épouvantable du fou dans son cabanon, son rire et son *râle.*

Vraiment, l'humanité n'était qu'un ensemble de malfaiteurs et d'insensés, la terre un enfer et l'existence une inutilité pénible ! Non, quand il n'y eût au monde qu'une Thérèse pour des millions d'Ambrières.

XV

Et ce furent, durant tout l'hiver, le même dévouement, les mêmes soins, le même supplice chaque *jour renouvelés.* Ce fut chaque jour la même lutte de Noireaut contre la mort, à laquelle il arrachait *Odette,* membre par membre, en cautérisant sa chair.

Madame Ligeret et Louise continuaient la nuit son œuvre du jour, entretenant autour d'elle une atmosphère de respectueuse sympathie, d'ignorance tranquille, d'espérance prochaine.

Pour le reste du château, pour le pays, madame Odette était *souffrante,* triste, « le mariage ne convient pas à tout le monde », disaient les bonnes femmes, et *c'était fini.*

Le mal semblait avoir disparu ; il sommeillait seulement. Réveillé par la fermentation d'avril, il se jeta insidieusement sur les poumons et y exerça bientôt des ravages tels que tout espoir de guérison disparut. La fin de la malade ne devint même qu'une question de jours.

(*A suivre.*) AUGUSTE GEOFFROY.